

[Français]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES EN VUE DE STIMULER LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que la construction domiciliaire au pays se porte très mal et qu'avant tout le problème réside dans les taux d'intérêt prohibitifs, à mon point de vue, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il serait disposé à recommander une baisse des taux d'intérêt afin de stimuler cette industrie et, par la même occasion, aider à enrayer le grave problème du chômage?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, la politique monétaire du gouvernement est déterminée avec le gouverneur de la Banque du Canada. Mais nous avons accepté qu'à cause du haut niveau du taux d'intérêt international, il n'est pas possible en ce moment de réduire le taux d'intérêt au Canada. Mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, par exemple, présentera des programmes visant à une réduction des taux d'intérêt dans des cas précis, mais je ne peux pas dire, en général, qu'il y aura une réduction pour l'industrie mentionnée par l'honorable député.

M. Allard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre a parlé de cas précis. Pourrait-il dire s'il fait allusion à la construction domiciliaire ou à la construction industrielle?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je peux référer l'honorable député à mon collègue. Il a quelques programmes de subventions de l'intérêt dans le secteur de la construction domiciliaire.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À LA CORÉE DU SUD—
DEMANDE DE DIVULGATION DES GARANTIES
CONTRACTUELLES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours d'une visite récente au Japon, le collègue du ministre, le ministre d'État chargé des Sciences, aurait dit qu'il s'attendait à ce que l'accord concernant les garanties relatives à la vente d'un réacteur nucléaire canadien à la Corée du Sud soit signé sous peu et qu'il ne restait qu'à s'entendre sur les termes mêmes de l'accord. Dans ces conditions, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les garanties négociées sont suffisantes pour empêcher une éventuelle conversion en armes nucléaires? En outre, le ministre est-il disposé à déposer le projet d'accord pour que le Parlement et les Canadiens puissent juger par eux-mêmes si les garanties proposées sont satisfaisantes ou bien si nous sommes en train de nous lancer dans une course grave—et qui pourrait être tragique—aux armements nucléaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les négociations avec la République de Corée en sont à l'étape finale et

Questions orales

nous espérons que l'accord sera conclu incessamment. J'ai l'intention de le déposer à la Chambre dès qu'il sera conclu.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RESTRICTIONS SALARIALES—LA POSSIBILITÉ
D'EXEMPTION DES ENSEIGNANTS ET DES DOCKERS DE N.-É.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pour me conformer aux gracieuses traditions de la Chambre, je tiens à lui dire: «Félicitations, Don! Vous êtes bien servi en fait de migraines!» Étant donné que les enseignants de la Nouvelle-Écosse à cause du fardeau écrasant de l'inflation travaillent pour ces traitements de famine, ou presque, depuis trois ans, et comme ils sont en train de négocier une nouvelle échelle de traitements, seront-ils soumis au blocage des salaires recommandé par le premier ministre et le ministre lui-même, ou est-ce que les enseignants et les dockers de l'Association internationale des débardeurs de Nouvelle-Écosse recevront le même traitement que le ministre des Postes destine aux postiers?

● (1140)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier de ses bonnes paroles le député de l'est de la Nouvelle-Écosse, dont les ancêtres viennent d'ailleurs de cette région. Pour ce qui est de sa question, le gouvernement provincial doit d'abord répondre à plusieurs questions avant que je puisse moi-même y apporter une réponse. En ce qui concerne le secteur public, nous attendons que la Nouvelle-Écosse nous dise si elle l'assujettira comme le prévoit le bill au tribunal fédéral ou si elle imitera le Québec et établira le sien propre. Quant au secteur privé, les lignes directrices s'appliqueraient et, dans ce cas, le tribunal anti-inflation aurait à examiner la situation, en même temps que celle d'autres groupes qui se trouvent à un stade de transition, comme l'a mentionné le député. Je prétends qu'en toute justice, lorsque des groupes travaillent côte à côte ou se ressemblent par ailleurs, nous devrions essayer d'assimiler leur rémunération de base.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES CRITIQUES DU CONSEIL CONSULTATIF À L'ÉGARD DE LA
GESTION DE LA CAISSE DU RÉGIME DE PENSIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il nous dire s'il a reçu le rapport du Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada ou s'il a pris connaissance des critiques formulées par le président de ce conseil à l'égard de la formule d'emprunt qui permet aux provinces d'emprunter de l'argent de cette caisse? Comme le gouvernement ne contribue pas au Régime de pensions du Canada, seuls les bénéficiaires du régime feront les frais de la mauvaise administration de la caisse qui depuis dix ans a coûté plusieurs centaines de millions de dollars.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, non seulement ai-je pris connaissance du rapport, mais je l'ai déposé